



Confédération Paysanne
Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs
Membre de la Coordination Paysanne Européenne et de Via Campesina

MDRGF
Mouvement pour les Droits et le Respect des Génération(s) Future(s)
Association Ecologiste membre du Pesticide Action Network Europe

A l'attention de Madame la Ministre de l'Ecologie
et du Développement Durable, Nelly Olin ;
de Monsieur le Ministre de l'Agriculture
et de la pêche, Dominique Bussereau ;
de Monsieur Pascal Berteaud, Direction de l'Eau

Paris, le 25/01/2006

Objet : lettre commentée du plan interministériel de réduction des risques liés aux pesticides par la confédération paysanne et le MDRGF.

Madame, Monsieur,

Suite à la table ronde du 25 janvier 2005 concernant le plan interministériel de réduction des risques liés aux pesticides, vous nous avez fait parvenir entre fin décembre 2005 et début janvier 2006 une proposition de plan sur lequel vous sollicitiez nos remarques pour le 16 janvier.

Lors de la table ronde du 25 janvier 2005, vous aviez proposé de vous faire parvenir par écrit nos remarques, ce qui a été fait, très précisément par un certain nombre d'entre nous. Malheureusement, dans la « compilation » finale, force est de constater que ce plan interministériel se résume désormais à une note de synthèse, brève et peu détaillée, en comparaison de ce que vous nous aviez fait parvenir en première lecture. Le plus inquiétant dans ce document, outre sa brièveté, est dans son contenu même. Ce plan est censé répondre, selon vous, « aux engagements pris par le gouvernement dans le plan national santé environnement publié en juin 2004 ». Selon nous l'ambition affichée est faible et sans envergure.

Nombre des commentaires que nous vous avons fait lors de la première lecture du plan, ne semblent même pas avoir été lus et l'expertise collective scientifique que les mêmes ministères ont commandé auprès de l'INRA et du Cemagref sur le thème est à peine abordée.

Tout d'abord, nous constatons toujours que ce plan ne contient aucun objectif chiffré qui tendrait à réduire l'utilisation des pesticides, aucun bilan sanitaire....

D'autre part, les mesures pour **protéger les ressources en eaux se résument à la mise en place de bandes enherbées de 5 mètres au minimum alors que** la mise en œuvre de mesures agri environnementales renforcées dans les bassins versants menacés et la mise en place des zones non traitées, notamment en bordure de cours d'eau sont indispensables.

De plus, alors que la promotion de la production intégrée et de l'agriculture biologique était inscrite dans le précédent projet, désormais est évoquée l'agriculture biologique uniquement en un point, pour l'attribution d'un aide financière dérisoire.

Dans l'intérêt du développement de ce mode de production, seul garant de notre santé et de notre environnement, nous vous avons fait part de la **nécessité de créer dans les filières d'enseignement agricole un module de formation sur les dangers des pesticides et sur les alternatives** ; de mettre en place une **véritable politique de recherche sur les alternatives** à

l'utilisation des pesticides avec un budget significatif - faire de ce point une priorité de l'INRA - ; de mettre en œuvre les moyens – aides, information des agriculteurs, conseil technique, etc. – permettant un **développement rapide de l'agriculture biologique**, à la fois pour réduire l'utilisation des pesticides et pour que la France cesse d'importer environ 50% des produits biologiques qu'elle consomme. Quid de cela dans le nouveau projet ?

Quant au point 3 sur les organochlorés dans les DOM « Renforcer les actions dans les DOM en évaluant et gérant la contamination par les organochlorés », il est devenue « Renforcer la formation des professionnels, la protection des utilisateurs de pesticides et leur information » !

Si un point sur la formation des professionnels et des utilisateurs est important à l'heure actuelle, il restera sans réelle portée si l'on ne l'inscrit pas véritablement dans un projet de réduction massif de l'utilisation des pesticides de synthèse.

La question, sur ce point, est : quid de la situation sanitaire catastrophique des DOM ? Nous avons d'ailleurs formulé la demande suivante : « **Interdire** définitivement en métropole et dans les DOM la production, la vente et l'utilisation de toutes **les substances ayant un caractère CMR** – d'après les listes officielles ». Que comptez-vous faire pour ça ? Il est juste prévu « d'étendre le réseau « phyt'attitude » dans les DOM » !!!!

Concernant l'information, nous vous avons fait apparaître la nécessité aussi de renforcer l'information des **usagers non agricoles** sur la question des pesticides. Dans votre note, nous ne voyons apparaître que des informations à destination des professionnels agricoles....et pour les autres : jardiniers, vendeurs, collectivités....

Dans votre point 4 intitulé « Renforcer la connaissance et la transparence en matière d'impact sanitaire et environnemental des pesticides », qui est le point qui a semble-t-il le moins changé, vous souhaitez faire progresser les connaissances sur le sujet des pesticides, ce qui en soit n'est pas une mauvaise chose. Nous tenons cependant à vous faire remarquer, qu'outre la bibliographie importante présentée dans le rapport de décembre 2005 de l'INRA sur l'impact environnemental des pesticides, il existe une bibliographie importante sur les impacts sanitaires de ces produits. Nous tenons à votre disposition ces revues bibliographiques riches de plusieurs milliers de références et d'articles (parus dans des revues scientifiques à comité de lecture). **Le temps est à l'action vers une réduction de l'utilisation, plus seulement à l'étude des effets des pesticides.**

Enfin nous avons aussi évoqué d'autres points ci-dessous, essentiels pour prendre les mesures de protection nécessaire pour atteindre ce que pose l'article 1 de la charte de l'environnement (adossée à la constitution) : « Chacun a le droit de vivre dans un environnement, équilibré et respectueux de la santé ». C'est pourquoi, nous souhaitons que soit :

- **Transférée la responsabilité de l'évaluation** du ministère de l'agriculture aux ministères de la santé et de l'environnement,
- **Renforcée la réglementation relative à l'utilisation des pesticides** par les entreprises et collectivités publiques : SNCF, DDE, municipalités, etc. en la rendant plus contraignante,
- **Interdite l'utilisation des biocides et pesticides de synthèse pour les particuliers** ainsi que la promotion des méthodes alternatives (extraits végétaux, moyens mécaniques etc.)
- **Mise en place des actions de responsabilisation des collectivités locales et les entreprises** vis-à-vis de cette réduction des pesticides et de promotion des alternatives à l'utilisation des substances chimiques.
- garanti un réel **accès à l'information pour** les divers représentants de la société civile (ONG, etc.) notamment concernant les chiffres sur les tonnages et ventes des substances actives et des produits formulés, sans droit de réserve
- **Accentuée la consultation** – Il faut avoir un véritable débat et un rôle de consultation à attribuer aux associations indépendantes expertes sur la question,

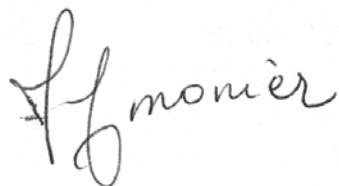
- **Aidées matériellement/financièrement les associations/les chercheurs** qui travaillent dans le sens de la promotion de la réduction de l'utilisation des pesticides. Associations partenaires pour travailler à la réussite d'une mission de service public.

Nous réaffirmons que la principale mesure à prendre, pour assurer une véritable réduction des risques liés à l'utilisation des pesticides, **est la mise en place d'une politique volontariste de réduction de l'utilisation des pesticides**. Cette politique, déjà appliquée avec succès dans d'autres pays européens, doit s'accompagner d'objectifs chiffrés de réduction et de moyens de formation et de contrôle suffisants.

En ne prenant pas en compte l'urgence de la mise en place d'une réelle politique de réduction des pesticides en agriculture, les ministères de l'Agriculture et de l'Ecologie, démontrent leur manque de volonté et de clairvoyance sur les conséquences du phénomène. Une fois de plus notre pays va se caractériser par un conservatisme total en matière d'orientation de sa politique agricole. Ce conservatisme, trace du poids des lobbies agrochimiques et agro-industriels, est dangereux car il pousse les pouvoirs publics dans un immobilisme irraisonnable. D'autres pays européens ont su prendre des tournant autrement plus courageux. Cette position est dangereuse pour notre pays car nous en subissons les conséquences au plan environnemental et en terme de santé publique Il est malheureusement également à craindre que notre position au hit parade des utilisateurs de pesticides devienne à moyen terme une situation décalée avec le reste de l'Union Européenne et qu'il faille négocier des évolutions douloureuses plus tard, qui auraient pu être anticipées aujourd'hui, sous la forme de plans progressifs et librement consentis...

Dans l'attente de vous lire afin de connaître la date et le lieu de présentation de ce plan interministériel, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

La Confédération paysanne
Christiane Aymonier, secrétaire nationale,



Le Mouvement pour les Droits et le Respect
des Générations Futures (MDRGF)
François Veillerette,
Président



Cc : Claire GRISEZ, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Direction de l'eau, Chef du Bureau de la protection des ressources en eau et de l'agriculture.

Edwige DUCLAY, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Direction de l'eau, Sous-direction Milieux Aquatiques et Gestion de l'Eau. Bureau de la protection des ressources en eau et de l'agriculture